

EAU POTABLE SAIN ET GRATUITE DANS LES ENDROITS PUBLICS MUNICIPAUX



Fontaine, je boirai de ton eau

L'eau potable qui est disponible gratuitement par l'installation de fontaines dans les lieux publics de votre municipalité facilite l'accès à la boisson la plus naturelle et la plus saine qui soit.

AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

- L'installation de fontaines concorde avec l'objectif poursuivi par l'Union des municipalités du Québec concernant le retrait de l'eau embouteillée des installations municipales dans une perspective de développement durable.
- L'eau est vitale pour l'organisme. Cette boisson étanche efficacement la soif mieux que toute autre. La consommation d'eau est recommandée par le Guide alimentaire canadien pour une saine alimentation.
- Au Québec, la consommation de boissons sucrées (boisson gazeuse, jus de fruits ou boisson énergisante) tend à augmenter. Depuis 1990, la consommation de boissons aux fruits a doublé et celle de boissons gazeuses a augmenté de 35 %. Or, la consommation quotidienne d'au moins une boisson sucrée :
 - augmente de 27 % le risque de souffrir d'obésité ou d'embonpoint chez les adultes;
 - augmente de 40 % le risque de maladies du cœur;
 - double le risque de développer un diabète de type 2;
 - augmente le risque d'embonpoint de 60 % chez les enfants.
- Par ailleurs, la consommation régulière de boissons dites « diètes » favorise également le gain de poids et le développement de maladies chroniques.
- Dans une perspective de lutte contre l'obésité, l'eau, qui est sans calorie, constitue l'alternative à privilégier aux boissons sucrées, notamment en la rendant disponible par l'installation de fontaines d'eau potable dans les lieux publics municipaux.

IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

- Installer de nouvelles fontaines, intérieures et extérieures, notamment dans les parcs et à proximité des pistes cyclables.
- Réparer et entretenir les fontaines déjà en place dans le réseau municipal.
- Réaliser une étude de besoins pour identifier les lieux où l'accès à l'eau potable est limité, souhaitable ou à améliorer.
- Collaborer avec les partenaires des secteurs public et privé pour installer les infrastructures requises.
- Inscrire la promotion de l'eau du robinet dans une politique alimentaire municipale.
- Inscrire l'offre et la distribution en tout temps d'une eau potable de qualité dans une politique environnementale ou de développement durable.
- Harmoniser cette mesure avec une politique visant le retrait de l'eau embouteillée des services municipaux.

ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE SAIN

Améliorer l'accès à l'eau potable, saine et gratuite dans les endroits publics de la municipalité est une excellente façon pour que vos citoyens soient **bien entourés**, où qu'ils se trouvent, et d'étancher leur soif de façon efficace.

EXEMPLE D'UNE MUNICIPALITÉ QUI A APPLIQUÉ CETTE ACTION

■ [Longueuil](#) - Direction de l'urbanisme et du développement durable

RESSOURCE

SOUTIEN FINANCIER

■ [Programme d'infrastructures Québec-Municipalités \(PIQM\) volet 2](#) - Lignes directrices pour les projets d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2013-2014

LES CENTRES INTÉGRÉS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS)

Pour faciliter vos démarches, les CISSS peuvent vous accompagner pour mettre en place des environnements favorables aux saines habitudes de vie et faire des choix qui auront un impact positif sur la qualité de vie de vos citoyens.

Contactez le CISSS de votre territoire au
www.bientourés.com